

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUIN 2010 - 20 H 30

La séance est ouverte à 20 h 45

DATE DE CONVOCAATION : 28 Mai 2010

CONSEILLERS EN EXERCICE : 22

PRESENTS : Hervé LETORT, André FOLLIC, Dominique MOUILLARD-REGNIER, Hervé LANCIEN, Brigitte PIHERY, Jean-Yves ROUX, Danielle BOURDINIÈRE, Marie-Thérèse TOUTAIN (arrivée 22 h 30), Agnès LEMOINE, Denis TRICHEREAU, Servane LE BRAS, Chantal GAUDIN, Michel BERNARD, Michel GAUTIER, Annick-Brigitte FOURNIER, Jean-Yves BOISNARD, Christophe AUBREE, Andrée VERGER, Soizic MAZUREAU.

ABSENTS EXCUSES : Yves LAMBERT, Marie Thérèse TOUTAIN (jusqu'à 22 h 30) ; David BOULMER; Stéphane SCIACCO;

PROCURATIONS : Yves LAMBERT donne pouvoir à Denis TRICHEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Danielle BOURDINIÈRE

Le Maire après avoir rappelé sa demande à ce que l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 avril 2010 soit décalée pour permettre un nouvel envoi du projet de compte rendu à chaque élu, les élus n'ayant pas tous été destinataires du projet et permettre ainsi à chaque élu présent de bien relever l'exactitude de ses interventions.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 avril 2010
A l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 Mai 2010
A l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Pour tenir compte de la Présence de Jean Yves BLONDELLE, Trésorier Municipal, Monsieur Le Maire après approbation du Conseil Municipal modifie l'ordre du conseil Municipal comme suit :

- ◆ FINANCES
 - Budget Principal – Budgets Annexes
 - Approbation des comptes administratifs 2009
 - Approbation des comptes de gestion 2009
 - Affectation des Résultats
- ◆ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AMENAGEMENT URBAIN
 - Redynamisation Commerciale et Artisanale
 - FISAC – Actions et travaux
 - Etude de Circulation
 - Entrées de Bourg – Croix Faucheux – Ise – Maîtrise d'oeuvre
- ◆ AMENAGEMENT URBAIN
 - Acquisitions et Cessions Immobilières - Bilan Annuel 2009
- ◆ VIE ASSOCIATIVE
 - Associations – Subvention Complémentaire
- ◆ SOLIDARITE AFFAIRES SOCIALES
 - Analyse des besoins sociaux
 - CCAS - Centre Communal d'Actions Sociales
- ◆ ADMINISTRATION GENERALE
 - Jury D'assises 2010 - Liste Préparatoire
- ◆ INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Danielle BOURDINIÈRE est élue Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir précisé que depuis la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2008, les comptes rendus mentionneront les interventions et questionnements du Conseil Municipal, relevés par le secrétaire de séance et qui seront intégrés après validation, au compte rendu collé dans le registre des délibérations.

Monsieur le Maire, après avoir présenté à nouveau Madame Bernadette BERTHELOT, actuellement en stage dans le service administratif et qui termine sa formation le 5 juin, remercie Monsieur Jean Yves BLONDELLE, trésorier, d'être présent.

Il rappelle les nouveaux agents de la commune, qui sont venus ou vont venir renforcer l'équipe par le biais des contrats accompagnements vers l'emploi (CAE).

Yves CUQUEMELLE	Technicien	en place depuis le 04 janvier 2010.
Ronan GRALL	Téléphonie – Informatique	en place depuis le 1 ^{er} juin 2010.
Radhyane TCHIBOUKA ARMANDO	Finances	recrutement au 1 ^{er} juillet 2010.
	Communication – Information	Recrutement en cours

**COMPTE-RENDU DE DELEGATION DE POUVOIR
(Article L.2122.22 du CGCT)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en ce qui concerne les décisions du Maire et notamment les décisions en matière de droit de préemption, un état récapitulatif est régulièrement transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal n'avoir pas pris des décisions portant sur le Droit de Préemption Urbain depuis la dernière réunion en vertu de la délibération n° 2008.032 du 2 avril 2008 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal.

**2010.036 – FINANCES – BUDGETS COMMUNAUX
BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES
APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009**

André FOLLIC, 1^{er} adjoint, présente et commente le rapport suivant en partenariat avec Jean-Yves BLONDELLE, Trésorier Municipal :

« Après présentation de l'exercice considéré avec analyse comparative entre les différents exercices, l'explication détaillée des différentes sections et chapitres.

Après avoir rappelé l'ensemble des orientations budgétaires prises depuis le début de la mandature,

Après avoir précisé que les comptes administratifs relate les opérations effectuées par Hervé LETORT, le Maire, et que par conséquent, il doit se retirer au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2009 dressés par Monsieur Hervé LETORT.
- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 2008		74 416.83 €	7 784.67 €		66632.16 €	
Excédent de fonct. capitalisé				75 000.00 €		75 000.00
Opérations de l'exercice	2 606 063.33 €	2 801 109.78 €	1 168 452.09 €	1 498 909.58 €	3 774 515.42 €	4 291 019.36 €

RESULTAT DE L'EXERCICE		195 046.45 €		330 457.49 €		525 503.94 €
RESULTAT CUMULE		269 463.28 €		322 672.82 €		592 136.10 €
RESTES À REALISER 2009			171 762.11 €	221 521.00 €		49 758.89 €
COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT COMMUNAL "LES COMMUNS"						
Résultats reportés 2008			191 034,50 €		191 034,50 €	
Opérations de l'exercice	240 093.43 €	240 093.43 €	214 314.49 €	191 034.50 €	454 407.92 €	431 127.93 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			23 279.99 €		23 279.99 €	
RESULTAT CUMULE			214 314.49 €		214 314.49 €	
COMPTE ANNEXE « LOCATIONS A VOCATION COMMERCIALE" mis en place le 17 décembre 2008						
Résultats reportés 2008						
Excédent de fonct. capitalisé						
Opérations de l'exercice	176 062.93 €	177 917.85 €	353 877.81 €	339 598.28 €	529 940.74 €	517 516.13 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 854.92 €	14 279.53 €		12 424.61 €	
RESULTAT CUMULE		1 854.92 €	14 279.53 €		12 424.61 €	
RESTES A REALISER 2009			12 700 €	1 200 €	11 500 €	

Jean Yves Blondelle, trésorier municipal, note que des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement ont été faits, que les frais de personnels correspondent à ceux de la strate, qu'il faut encore travailler sur le point des charges courantes. Sur le plan du recouvrement des créances, cela se passe normalement.

Un point qui risque d'impacter le budget, c'est la situation de l'UFCV qui connaît actuellement des difficultés financières au niveau national.

S'il y a des emprunts à effectuer, il reste une marge de manoeuvre pour les investissements dans la mesure où l'encours de dette est entre 5 et 6 ans, ce qui est correct. L'endettement par habitant est de 700€.

Monsieur le maire le remercie pour la qualité de ses interventions.

2010.037 FINANCES – BUDGETS COMMUNAUX BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2009

André FOLLIC, 1^{er} adjoint, présente et commente le rapport suivant :

« Après présentation des budgets primitifs de l'exercice 2009 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé l'ensemble des comptes administratifs de l'exercice 2009

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

Considérant les opérations régulières et dûment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DECLARE** que les comptes de gestion de la comptabilité principale, du lotissement « les Communs » dressés pour l'exercice 2008 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**2010.038 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ADMINISTRATIF 2009
AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur André FOLLIC, 1^{er} adjoint, présente et commente le rapport suivant :

« Vu l'excédent de fonctionnement d'un montant de **269 463.28 €** figurant au compte administratif 2008 principal de la commune,

Vu l'excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2009 de **322 672.82 €**,

Vu les restes à réaliser pour l'exercice 2009 pour un montant de 171 762.11 € en dépenses et 221 521 € en recettes pour la section d'investissement.

VU la délibération n°2010.007 du 10 février 2010, fixant les taux d'imposition 2010, approuvant le budget primitif 2010 et reprenant par anticipation, partiellement les résultats 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter au budget primitif 2010 de la commune les résultats définitifs comme suit :

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT REEL AU 31 12 09	269 463,28 €	322 672.82 €
REPRISE PAR ANTICIPATION Délibération n°2010-007 du 10 février 2010	200 000,00 €	185 000,00 €
Report en section Délibération n°2010-007 du 10 février 2010	100 000,00 €	185 000,00 €
Résultat de fonctionnement 2009 capitalisé (article 1068) Délibération n°2010-007 du 10 février 2010		100 000,00 €
RESULTAT REEL NON AFFECTE	69 463.28 €	+ 137 672.82 €
Report en section		+ 137 672.82 €
Résultat de fonctionnement 2009 capitalisé (article 1068)		+ 69 493.28 €

- **PRECISE** que les restes à réaliser 2009 ainsi que les résultats cumulés au 31 décembre 2009 et l'affectation des résultats, feront l'objet d'une décision modificative tout comme le seront les résultats des budgets annexes qui font l'objet d'un report des résultats au sein de la même section.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**2010.039 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
REDYNAMISATION COMMERCIALE ET ARTISANALE
FISAC Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce**

Monsieur Le Maire, et André FOLLIC, 1^{er} adjoint, présentent et commentent le rapport suivant :

« Par **délibération n°2008-061 du 10 juin 2008**, le Conseil Municipal a décidé de s'investir totalement dans la redynamisation commerciale du centre bourg en mettant tout en œuvre pour disposer de commerces de proximité et de services attractifs qui seraient locomotives pour les autres activités commerciales.

Par délibération n°2008-102 du 19 novembre 2008, le Conseil Municipal a décidé de lancer une étude commerciale et urbaine préalable sur l'adaptation quantitative et qualitative du tissu commercial et artisanal aux besoins du consommateur, étant précisé la volonté politique de conforter à travers un plan d'actions la centralité du bourg et l'amélioration de l'attractivité de la commune.

La commune a sollicité comme accompagnement différents partenaires, dont les Services de l'Etat au titre du F.I.S.A.C (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

Par délibération n°2009- 031 du 19 mai 2009, le Conseil Municipal a confié au groupement LOYER – TMO – SETUR moyennant son offre de 40 784 € TTC, l'étude de redynamisation commerciale et artisanale de la commune de Saint-

Erlon. L'étude a bénéficié d'une subvention FISAC à hauteur de 50%. L'étude a été présentée aux commerçants et artisans, ainsi qu'à l'ensemble de la population lors de réunions publiques. Le débat citoyen autour de l'étude s'est poursuivi à travers un cahier de propositions et de suggestions.

La réflexion a porté sur différents points :

- Développement Commercial
 - o Création de nouvelles activités
 - o Formatage des nouvelles activités commerciales
 - o Cartographie d'implantation des nouveaux commerces
 - o Communication sur l'offre commerciale
 - o Propositions d'animations commerciales

- Aménagement urbain et Paysagements
 - o Plan de circulation et modes de déplacements
 - o Aménagement urbain

- Développement Urbain
 - o Plan de référence
 - o Signalétique et Mobilier Urbain

Après concertation des services de l'Etat, de la DGCIS, le FISAC de Saint Erlon s'inscrit dans le cadre d'un FISAC rural et la signalétique commerciale sera bien prise en charge (20 à 30 %) même dans le cadre d'une simulation.

Le FISAC rural dont relève finalement la commune peut prendre en charge une partie des opérations d'aménagement dans les communes rurales visant à réhabiliter leur centre bourg de manière à créer un environnement favorable à l'exercice des activités commerciales, artisanales et de services.

Le montant de l'aide ne peut excéder 50 % du montant des dépenses subventionnables pour ce qui relève des dépenses de fonctionnement ou d'investissement immatériel, dans la limite d'un coût subventionnable de 800 000 euros hors taxes, ce qui correspond à une subvention maximale de 400 000 € par tranche.

Le montant de l'aide ne peut excéder 30 ou 40 pour 100 pour les dépenses d'investissement matériel selon la nature des investissements projetés (30 % pour les aménagements collectifs et 40 % pour les investissements relatifs à la sécurisation des entreprises et des locaux d'activité et pour les aménagements visant à favoriser l'accessibilité des entreprises commerciales, artisanales et de services aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite) jusqu'à un plafond de dépenses subventionnables de 800 000 € HT. Au-delà de ce seuil, le taux maximum d'intervention est ramené à 10 % avec un montant de subvention plafonné à 400 000 € par tranche.

Les taux mentionnés ci-dessus sont des taux maxima. Ils ne donnent donc pas lieu à une application de plein droit et l'aide financière maximale qui peut être accordée pour une opération qui comporte normalement 3 tranches pour un montant maximal ne pouvant excéder 2 millions €.

Une opération collective peut avoir un caractère annuel ou pluriannuel. Dans ce dernier cas, le programme présenté ne peut excéder trois tranches annuelles, éventuellement non consécutives. A titre exceptionnel, une quatrième tranche peut être financée s'il s'avère que sa réalisation est nécessaire pour conduire l'opération à son terme dans des conditions satisfaisantes.

Sur le territoire d'une même commune, le FISAC peut intervenir simultanément dans le financement de plusieurs projets distincts, mais il importe de veiller à la cohérence des programmes d'actions et à regrouper autant que possible les opérations de nature similaire.

Après présentation complète de l'étude, du scénario d'aménagement retenu, des fiches actions qui composent le programme et du phasage des travaux à travers différentes tranches dont une première tranche à engager sur 2010, il est proposé d'approuver le schéma d'aménagement retenu à l'issue des études préalables et d'engager les travaux sur la base des fiches actions.

Après avoir apprécié le travail énorme sur la prospective concernant la commune, Danielle Bourdinière demande comment s'articulent le scénario retenu et l'étude faite par l'AUDIAR sur les équipements. Elle s'interroge aussi sur les contraintes imposées par le FISAC sur le choix et le calendrier de futures actions concernant les équipements (et qui ne figurent pas dans la liste présentée ici).

André Follic répond que toutes les actions futures ne figurent pas au FISAC. Que celles présentées ici ont un impact sur la dynamisation commerciale.

Hervé Lancien aimerait savoir à quoi nous engage cette délibération.

Hervé Letort répond que l'on s'engage sur des principes et sur des actions, que des besoins sont identifiés ou seront identifiés et que d'autres actions seront engagées parallèlement. Deux choses sont structurantes : le sens de circulation et l'organisation autour des places.

André Follic affirme qu'il est important de prendre acte maintenant et d'intégrer ces actions dans le FISAC pour les financer.

Chantal Gaudin demande si, dans le cas où la simulation est positive, on peut modifier les actions ou l'ordre des actions. Et pourquoi il faut aller aussi loin dans le déroulement des actions.

Hervé Letort répond que ce n'est pas un document contractuel ni opposable. Mais que l'horizon doit être suffisamment lointain et qu'il s'agit de structurer les actions au sein d'un projet global.

André Follic ajoute que la force de ce document c'est sa cohérence.

Annick Brigitte Fournier se demande s'il s'agit d'une déclaration d'intention, de possibilités ou bien un engagement.

Hervé Letort reconnaît que l'ensemble des sommes indiquées sera à revoir, mais que le projet est la marque du volontarisme de la commune. D'autre part les remarques de la CCI et des Bâtiments de France sont positives.

Dominique Mouillard sent qu'il y a une inquiétude autour de la possibilité de réaliser certains équipements.

Jean-Yves Roux reconnaît que le phasage peut poser question, mais que les différentes étapes peuvent être remontées.

Hervé Letort rappelle que la réalisation des Basses Noës nous permet d'envisager un certain nombre d'équipements.

André Follic précise que le but c'est la continuité autour des commerces et des services.

Hervé Lancien se demande si le fait de tout concentrer dans le centre-bourg ne pourrait pas au final se révéler être un piège.

Jean-Yves Roux signale une étude du groupe ressource qui incite à se méfier de trop concentrer dans le centre bourg.

Hervé Letort souligne que le scénario plutôt choisi, c'est d'éviter l'éclatement et de requalifier les espaces sur des espaces partagés. En 2020 on serait encore dans quelque chose de dimensionné, avec des offres de services relativement limitées.

Dominique Mouillard rappelle que la C2 a validé de laisser la Mairie en place et que tout ne sera pas concentré dans le centre bourg, même si c'est plutôt un atout.

Hervé Letort indique que cette délibération permet de donner un cadre pour solliciter l'aide du FISAC, mais que le travail continue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conclusions de l'étude préalable à la redynamisation économique de la commune.
- **DECIDE** de retenir le plan d'actions défini au 2 juin 2010, comme suit :

ACTIONS	BUDGET	% FISAC	MONTANT FISAC	PART COMMUNE
TRANCHE 1 2010 2011				
Action 1 : Simulation modification circulation	11 450	30%	3 435	8 015
Action 2 : Sécurisation Croix Fauchaux	218 000	30%	65 400	152 600
Action 3 : Acquisition local place de La Fontaine	70 000	30%	21 000	49 000
Action 4: Sécurisation rue de l'Ise	237 000	30%	71 100	165 900
Action 5 : Modification circulation	15 000	30%	4 500	10 500
Action 6 - Surbaissé Bordure bus	5 600	30%	1 680	3 920
Action 7 : 2 Arrêts de bus en centre ville	8 000	30%	2 400	5 600
Action 8 : Cheminement Piétons - Rue du Verger	18 500	30%	5 550	12 950
Action 9 - Entrées Cœur de Bourg	135 000	30%	40 500	94 500
Action 10 - Signalétique Commerciale	18 000	30%	5 400	12 600
Action 11 - Stationnement	40 000	30%	12 000	28 000
Action 12 -Devantures Commerciales	58 800	10%	5 880	52 920
Action 13 - Ferme du Verger				
- Acquisition + Bâtiments attenants	210 000	10%	21 000	189 000
TOTAL TRANCHE 1	1 045 350		259 845	785 505
TRANCHE 2 2012 2013				
Action 14 Prolongation Boulevard A.Gilois et modification signalétique	104 000	30%	31 200	72 800
Action 15 Suite Espace partagé rue du Champs Mulon, rue de l'Ise, rue de la croix Fauchaux, rue du Pont du Gué et de l'abbé Gosselin	460 000	30%	138 000	322 000
Action 16 Espace de lien entre la rue du Verger et la place de la Fontaine	350 000	10%	35 000	315 000
TOTAL TRANCHE 2	914 000		204 200	709 800
TRANCHE 3 2014 2015				

Action 17 Espace partagé Rue du Verger et place de la Fontaine	440 000	30%	132 000	308 000
Action 18 Rampe/Fontaine vers rue Deschamps	80 000	30%	24 000	56 000
Action 19 Médiathèque Ferme du Verger	1 900 000	10%	190 000	1 710 000
TOTAL TRANCHE 3	2 420 000		34 6000	2 074 000
TOTAL 3 TRANCHES	4 379 350	0	810 045	3 569 305
TRANCHE 4 2016 ...				
Action 20 Espace Jeunes				
Action 21 Pôle Social				
Action 22 Village seniors Croix Faucheux	120 000	0%	0	120 000
Action 23 Pole médical	1 026 000	0%	0	1 026 000
Action 24 Installation d'un restaurant traditionnel	3 900 000	0%	0	3 900 000
Action 25 Maison des Associations	2 000 000	0%	0	2 000 000
Action 26 Crèche	736 000	0%	0	736 000
TOTAL TRANCHE 4	972 000	0%	0	972000

Autre actions :

- **Evenementiel dynamique commerciale subventionnable à 50% à voir avec les commerçants - artisans.**
- **Salon de la randonnée (Evénement Annuel)**
- **Estivales d'Hermeland (Evénement Annuel)**
- **SOLLICITE** l'intervention financière de l'Etat sur ce dossier, au titre des opérations rurales collectives du dispositif FISAC,
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet une dérogation pour commencer de manière anticipée les travaux prévus dans ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**2010.040– DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
REDYNAMISATION COMMERCIALE ET ARTISANALE
ETUDE DE CIRCULATION**

Monsieur Le Maire, André FOLLIC, 1^{er} adjoint et Jean Yves ROUX, 5^{ème} Adjoint présenteront et commenteront le rapport suivant :

« Par **délibération n°2008-061 du 10 juin 2008**, le Conseil Municipal a décidé de s'investir totalement dans la redynamisation commerciale du centre bourg en mettant tout en œuvre pour disposer de commerces de proximité attractifs qui seraient locomotives pour les autres activités commerciales.

Par délibération n°2008-102 du 19 novembre 2008, le Conseil Municipal a décidé de lancer une étude commerciale et urbaine préalable sur l'adaptation quantitative et qualitative du tissu commercial et artisanal aux besoins du consommateur, étant précisé la volonté politique de conforter à travers un plan d'actions la centralité du bourg et l'amélioration de l'attractivité de la commune. Le groupement LOYER – TMO – SETUR a réalisée l'ensemble de l'étude suite à la délibération n°2009- 031 du 19 mai 2009 .

Cette étude a porté sur différents points, dont le Plan de circulation, la place de l'automobile et les cheminements alternatifs. Elle a notamment mis en avant la nécessité de redéfinir le plan de circulation, afin de redynamiser la Place de l'Eglise et la Place de la Fontaine.

En parallèle, un travail sur la sécurisation des voies principales de la commune a été initié auprès de la population, et traduit par la SETUR et les élus. Ces propositions pour la sécurisation sont compatibles avec le schéma de redynamisation commerciale et les dispositions légales sur l'accessibilité des espaces publiques (loi de février 2005).

Compte tenu des enjeux importants pour la commune à moyen et très long terme, il est proposé de mettre en place provisoirement le réaménagement afin d'identifier les problématiques et les conséquences pour la commune et les usagers, tant au niveau des déplacements, du commerce ou plus simplement du bien être des Saint Erblonais.

L'aménagement provisoire présenté en séance figure parmi les actions retenues au titre de la redynamisation du centre bourg.

Jean-Yves ROUX précise que des décisions aussi importantes et structurantes relèvent du Conseil Municipal, qui se doit de prendre ses responsabilités.

Michel Gautier se pose la question du passage des engins agricoles venant de St Armel devant la pharmacie.

Hervé Letort répond que la montée sera plus facile, la voie est plus large que devant la crêperie.

Jean-Yves Boisnard se demande comment fera le poids lourd qui vient de Châtillon et qui veut aller à St Armel.

Dominique Mouillard reconnaît que la desserte de l'est de la commune est un peu plus difficile.

Hervé Letort signale que la prolongation de l'avenue Alexandre Gilois se fera dans la deuxième tranche. La signalétique de la modification de la circulation sera faite pour la fin juin.

Michel Bernard se demande comment on pourra évaluer la pertinence de la simulation.

Hervé Letort : Sur la période « normale » (septembre octobre, on verra s'il y a eu une augmentation de la fréquentation des commerces. Comptage et observation seront effectués.

Il rappelle qu'à court terme il s'agit de donner de la visibilité aux commerces et à moyen terme de créer des espaces partagés.

Dominique Mouillard se demande si la signalétique sera posée pour la fin juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de circulation temporaire proposé pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 31 octobre 2010.
- **APPROUVE** la signature du devis avec la société SIGNATURE suivant son offre de location, pose et dépose de panneaux, flèches directionnelles de 13 694,20 € TTC
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat sur ce dossier, au titre des opérations rurales collectives du dispositif FISAC pour cette action.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2010.041 – AMENAGEMENT URBAIN REDYNAMISATION COMMERCIALE ET ARTISANALE ENTREES DE BOURG - CROIX FAUCHEUX – ISE MAÎTRISE D'OEUVRE

Jean Yves ROUX, 5^{ème} Adjoint présente et commente le rapport suivant

« Par **délibération n°2008-061 du 10 juin 2008**, le Conseil Municipal a décidé de s'investir totalement dans la redynamisation commerciale du centre bourg en mettant tout en œuvre pour disposer de commerces de proximité attractifs qui seraient locomotives pour les autres activités commerciales.

Par délibération n°2008-102 du 19 novembre 2008, le Conseil Municipal a décidé de lancer une étude commerciale et urbaine préalable sur l'adaptation quantitative et qualitative du tissu commercial et artisanal aux besoins du consommateur, étant précisé la volonté politique de conforter à travers un plan d'actions la centralité du bourg et l'amélioration de l'attractivité de la commune.

Par délibération n°2009- 031 du 19 mai 2009, le Conseil Municipal a confié l'étude au groupement LOYER – TMO – SETUR l'étude de redynamisation commerciale et artisanale de la commune de Saint Erblon.

Cette étude a porté sur différents points, dont le Plan de circulation, la place de l'automobile et les cheminements alternatifs. Le scénario retenu met en avant la nécessité de réaménager les emprises publiques en espaces partagés sur l'ensemble des parties de rues jouxtant la Place de L'Eglise et de réaménager les voies d'entrées de bourg afin de ralentir la vitesse et dégager des espaces pour les piétons.

Concernant les rues de L'Isle et de la Croix Fauchoux, les orientations proposées en matière d'aménagement et de sécurisation, correspondent aux orientations prises initialement par la municipalité qui a testé certains aménagements de manière provisoire, tel que la mise en place de « Chicanes » et des conclusions qui en avaient été faites.

Une étude préalable pour la sécurisation des rues de la Croix Fauchoux et de l'Isle a été réalisée par le cabinet SETUR et il convient à présent d'approuver le scénario d'aménagement ainsi que le phasage des travaux. Le cabinet SETUR a étudié différentes solutions pour limiter la vitesse des véhicules, permettre des circulations douces sécurisées tout en intégrant les scénarios retenus au niveau de l'étude de redynamisation.

Compte tenu du montant des travaux, il est proposé de réaliser les travaux de sécurisation de la Rue de l'Isle et de la Rue de la Croix Fauchoux en deux tranches et d'engager dès cette année, la 1^{ère} tranche.

Après présentation du scénario d'aménagement, il est proposé de lancer la phase opérationnelle, sur une 1^{ère} tranche comprenant la rue de la Croix Fauchoux et une partie de la rue de l'Isle, en confiant une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'études SETUR, pour une enveloppe de travaux de 300 000 € TTC, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus.

Les 300 000€ prévus seront affectés aux travaux de la Croix Fauchoux. La rue de l'Isle fera partie de la deuxième tranche en 2011. Dominique Mouillard demande des précisions sur la durée des travaux et les perturbations à prévoir. Jean Yves Roux précise que les réseaux d'eau sont à revoir et que ce sera l'occasion de rénover les réseaux de distribution d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'APS, Avant Projet Sommaire d'aménagement en vue de la sécurisation des rues de la Croix Faucheux et de l'Ise ;
- **APPROUVE** le phasage des travaux proposés en deux tranches.
- **DECIDE** de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet SETUR, moyennant son forfait provisoire de rémunération de 24 000 € pour une enveloppe de travaux de 300 000 € TTC.
- **FIXE** à 300 000 € TTC, l'enveloppe de travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus
- **SOLLICITE** l'intervention financière de l'Etat sur ce dossier, au titre des opérations rurales collectives du dispositif FISAC, au titre la fiche action concernée.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet une dérogation pour commencer de manière anticipée les travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2010.042 – AMENAGEMENT URBAIN ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES BILAN ANNUEL 2009
--

Dominique MOUILLARD REGNIER, 2^{ème} adjointe, présente et commente le rapport suivant :

Pour l'année 2009, l'état des acquisitions et des cessions immobilières comportant les opérations suivantes :

ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Référence cadastrale		Adresse	surface	Nature	Cédant	Valeur Hors frais de notaire
ZD	261	Rue de la Salle	143 m ²	Bâti	PILARD	0 €
ZD	566	Les Communs	1 556 m ²		Lotissement communal	4946.48 €
TOTAUX			1 699 m²			

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES

Référence cadastrale		Adresse	surface	Nature	Acquéreur	Valeur Hors frais de notaire
ZP	573 575	Leuzières	459 m ²	Poste de refoulement	Syndicat de la Seiche	459,00 €
ZP	353 565 15p	Les Communs	12 198 m ²	Programme d'habitat	HABITAT 35	402 447.50 €
ZP	13 14 15p	Les Communs	14 817 m ²		HABITAT 35	416 556.00 €
TOTAUX			27 474 m²			

A ces acquisitions réalisées par la commune, il convient de rajouter l'acquisition réalisée par le biais de la Communauté d'Agglomération « Rennes Métropole », néanmoins, aucune nouvelle convention n'a été signée en 2009

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ces acquisitions et cessions au 31 décembre 2009.

2010.043 – VIE ASSOCIATIVE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2010
--

Hervé LANCIEN, Adjoint en charge de l'Education, de la Vie Associative et de la Vie du Citoyen, et Andrée VERGER, Conseillère Municipale, référente Loisirs Créatifs, Arts et Spectacle présente et commente le rapport suivant :

« Par délibération n°2010-005 du 10 février 2010, le Conseil Municipal sur proposition des commissions et notamment de la commission « Education, Vie Associative et Vie du Citoyen », attribuait pour 2010 les subventions aux associations municipales et extra municipales.

Après avoir rappelé la manifestation organisée par l'association « Fil & Texture » comme elle fait tous les deux ans autour d'une thématique, il est fait part de la proposition d'attribution d'une subvention de 1000 € à l'association au titre d'un projet exceptionnel., l'association par sa 8eme édition des arts textiles participe à la création et à la diffusion d'œuvre et participe à l'identité de la commune, d'autant plus par l'association de la Médiathèque à la thématique retenue pour cette édition, à savoir « L'Homme et le Cosmos ».

Hervé Lancien précise que cette subvention à l'association Fil et texture entre dans le cadre du projet culturel, dans le domaine de la diffusion et de la création d'œuvres. Et que cette manifestation fait partie de l'identité culturelle de la commune. D'autre part il faut soutenir la nouvelle équipe dirigeante.

Andrée Verger fait part du courrier de la présidente expliquant le pourquoi de cette huitième édition et le thème choisi.

Association	Montant	Justificatif
Fil et Texture	1000 €	Projet exceptionnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, et une abstention :

- **APPROUVE** la proposition d'attribution de subvention présentée ci dessus.
- **DIT** que ces crédits seront imputés au chapitre 65, article 6574 du budget 2010.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2010.044 – SOLIDARITE AFFAIRES SOCIALES ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX
--

Marie Thérèse TOUTAIN, Conseillère Municipale déléguée aux liens intergénérationnels, présente et commente le rapport suivant :

« Conformément aux engagements de la municipalité, la commission « Solidarité – Affaires Sociales » la commission « Solidarité – Affaires sociales » a fait de l'une de ses priorités, la question de l'intergénérationnel. Pour développer cet axe fort, notamment avec l'augmentation de l'espérance de vie, qui voit augmenter la proportion des personnes âgées sur la commune, d'où la nécessité de mieux les connaître afin de repérer les difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Une étude a donc été réalisée du 15 juin 2009 jusqu'au 1er mai 2010 à travers une démarche d'Analyse des besoins sociaux et plus spécialement orientée sur « La Place des Personnes Agées sur la Commune ».

L'ensemble de l'étude est présenté en séance, et il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des conclusions de l'étude en actant les principes retenues à l'issue de l'étude et proposée par la commission.

Le Conseil Municipal prend acte de l'analyse des besoins sociaux présentée et notamment des orientations prises à l'issue de l'analyse.

2010.045 – SOLIDARITE AFFAIRES SOCIALES CCAS - CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES COMPTE RENDU D'ACTIVITE

Brigitte PIHERY, 4^{ème} adjointe, référente CCAS, Comité d'entraide, Epicerie sociale, Clic Alli'âges, présente le rapport suivant :

« Par délibération n°2010-023 du 7 avril 2010, a approuvé le versement d'une subvention de 4 993,95 € au CCAS pour l'année 2010, subvention, calculée sur la base de 1,95 € par habitant.

En 2009, la subvention avait été attribuée sur la base de 1,75 € par habitant.

Conformément aux engagements pris lors de cette délibération, une présentation des actions et des orientations du CCAS est faite en séance

Hervé LETORT fait état du travail du CCAS axé sur les problèmes de logements et de rupture familiale.

Le Conseil Municipal prend acte des actions du CCAS sur la commune.

2010.046 – ADMINISTRATION GENERALE JURY D' ASSISES 2010 ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE

Monsieur le Maire, présente le rapport suivant :

« Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 avril 2010 relatif aux dispositions concernant la répartition des jurés d'assises pour l'année 2011, à savoir :

- Etablissement de la liste préparatoire ;
- Modalités du tirage au sort ;
- Utilisation de la liste générale des électeurs ;
- Formalités à accomplir après établissement de la liste préparatoire.

Le nombre de personnes tirées publiquement au sort dans chaque commune doit être le triple de celui fixé au tableau. Pour la commune de Saint-Erblon, 6 personnes doivent être tirées au sort.

Le tirage au sort effectué en séance publique du Conseil Municipal, à partir de la liste électorale et suivant le premier procédé décrit à la page 2 de la circulaire préfectorale, donne les résultats suivants :

Page	Ligne	Nom		Prénom	Date de naissance	Domicile
		Marital	De jeune fille			
129	4	MOREAU		Freddy	17/04/198	5, Allée Pierre Loty
32	6	JANSON	CHAUVEL	Elise	03/11/1921	23, Rue de la Ruée
82	3	HOCDE		Jean-Marie	16/11/1936	5, Rue des Pré Mélés
56	0	RICHARD	EON	Christiane	20/11/1947	9, Rue du Vivier
45	6	DE LA RUEE		Guillaume	02/01/1978	18, Rue de la Grande Perelle
122	3	PICHON	MARTEL	Michelle	02/03/1957	14, Rue de la Mairie

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur André FOLLIC après avoir rappelé la réunion avec les commerçants, Jeudi 3 juin à 20 h 30, rappelle l'installation d'un poissonnier sur la commune, le mercredi matin et la réouverture d'un bar brasserie « la Bonne Humeur », le 4 juin ;

Monsieur le Maire fait part d'une journée « Marché à la Ferme » à L'OURMAIS le 5 septembre 2010 chez Monsieur et Madame CROCQ, en partenariat avec la commune et le Crédit Agricole. L'objectif est d'accueillir de 3 à 4 000 personnes et de valoriser les circuits courts.

Fin de réunion de Conseil Municipal à 00 h 30.

PAROLE AU PUBLIC

Monsieur LAUMELAIS fait part de sa grande satisfaction de voir le Conseil Municipal débattre de projets à moyens et à courts termes, ce qu'il n'avait jamais eu l'occasion de voir alors à Saint Erblon jusqu'à aujourd'hui.

Il se dit favorable à la démarche communale de tester un nouveau mode de circulation et souhaiterait que l'information soit diffusée le plus possible à travers des réunions publiques, de l'affichage ou de l'information directe.

Monsieur EON fait part de ses interrogations concernant la pertinence économique de modifier la circulation, ce à quoi lui répond André FOLLIC que c'est justement cette même interrogation qui justifie le caractère provisoire de cette signalétique.

Monsieur DUMAST alerte les élus sur la vigilance qu'il convient d'avoir concernant la Ferme Du Verger au vu des nombreux transferts de propriété qui ont pu être fait sur ce bâtiment et de plus values successives. Le Maire signale en être parfaitement informé et être extrêmement vigilant notamment sur ce point.

Le Président,
Hervé LETORT

Le Secrétaire,
Danielle BOURDINIÈRE

Les Membres,

André FOLLIC

Dominique
MOUILLARD REGNIER

Hervé LANCIEN

Brigitte PIHERY

Jean-Yves ROUX

Marie-Thérèse
TOUTAIN

Agnès LEMOINE

Denis TRICHEREAU

Servane LE BRAS

Chantal GAUDIN

Michel BERNARD

Michel GAUTIER

Annick-Brigitte
FOURNIER

Jean-Yves BOISNARD

Christophe AUBREE

Andrée VERGER

Soizic MAZUREAU